

En 2000, Al Gore, alors vice-président des Etats-Unis, et réputé grand défenseur de la nature, déclarait au président Bill Clinton : « *Le minimum (d'actions, de dépenses, d'investissements...) scientifiquement nécessaire pour combattre le réchauffement de la planète dépasse largement le maximum politiquement faisable pour ne pas perdre les prochaines élections* ».

A la lecture de cette réflexion, il eut été plus judicieux de nous murer dans le silence. Pourtant, il n'en a jamais rien été. Ni hier, ni aujourd'hui, ni encore, nous nous y engageons, demain. Qui, hormis votre mouvement, a investi autant d'énergie, d'argent et de temps dans la problématique née du projet MESA que les locales ECOLO de Mettet et de Profondeville réunies pour la circonstance ?

Aujourd'hui, vous demandez à chaque mandataire politique de sortir du bois en répondant à un certain nombre d'inquiétudes dont vous vous faites le porte-parole. Nous vous en remercions. Car de la sorte, chacun saura de quoi se compose le fond de la pensée de ceux qui sont les acteurs politiques de nos communes.

- **Le débat escamoté dans nos communes**

1. Dès le mois de mars 2003, nous avons organisé un voyage à Aix-la-Chapelle afin de permettre à quiconque, partisan, détracteur ou indécis, de constater, de visu, l'impact d'un champ d'éoliennes.
2. En avril 2003, nous avons publié un dossier de huit pages « Spécial éoliennes » distribué dans plus de 6000 boîtes aux lettres. Les tenants et aboutissants du projet MESA y ont été rappelés, les enjeux locaux et mondiaux, actuels et futurs, évoqués et la position des mandataires communaux ECOLO martelée.
3. A la veille du scrutin législatif, nous avons invité deux pointures wallonnes d'ECOLO afin d'évoquer avec nos concitoyens la problématique des éoliennes dans notre région. Parmi les deux orateurs, figurait Mme Thérèse SNOY, jusqu'il y a peu présidente d'Inter-Environnement Wallonie
4. Enfin, les élus ECOLO de Profondeville ont encore profité du dernier conseil communal en date pour poser la question de savoir où en était le dossier MESA.

Au regard de ce « tableau de chasse » plus qu'honorable, quoique incomplet, nous prétendons que, dans notre chef, on ne peut parler de dossier escamoté.

- **L'impact paysager**

«- Ces immenses constructions qui atteignent parfois 100 mètres de hauteur détériorent les paysages !

*- Votre remarque en appelle une autre, d'ordre plus général. Ne nous faisons pas d'illusion, aucune source d'énergie ne sera sans problème. (...) Mais entre le gaz carbonique, les déchets nucléaires et ces problèmes, il faut choisir... Il faut limiter les dégâts, mais forcément en accepter quelques-uns. Selon l'expression populaire, « on ne peut pas avoir à la fois le beurre et l'argent du beurre. » (Hubert Reeves avec Frédéric Lenoir, *Mal de Terre*, Paris, Editions du Seuil, coll. « Science ouverte », 2003, p. 91-92)*

Depuis le début de la « saga MESA », nous faisons nôtre le point de vue défendu par Hubert Reeves, éminent scientifique dont nul ne remet en cause la réputation, le savoir et l'intégrité.

Ce à quoi nous tenons à ajouter que l'impact d'un bouquet d'éoliennes dans un paysage est éminemment subjectif : pour les uns, il s'agira de « monstruosités » pour d'autres, les éoliennes, plutôt que d'enlaidir le paysage, le complète harmonieusement.

- **La moins-value immobilière**

Dans l'état actuel des choses, on ne peut parler de « *dépréciation immobilière déjà perceptible* » comme vous le suggérez. Que du contraire. Il suffit pour s'en rendre compte de constater le prix de vente des nouveaux lotissements sur les hauteurs de Bossière (rue du Plançon) ou de Saint-Gérard (rue du Bâtiment). Constat par ailleurs confirmé, de vive voix, par un notaire local lequel affirme qu'« *au grand jamais, les éoliennes n'ont encore influé, d'une quelconque manière, sur le prix de l'immobilier dans les communes concernées par le projet MESA.* »

Toutefois, ce qui est vrai aujourd'hui pourrait ne plus l'être demain. Le cas échéant, il faudra s'inquiéter de savoir s'il ne s'agit pas d'un épiphénomène amené à disparaître aussi vite qu'il ne serait apparu.

Si cette tendance devait se confirmer, faisant « contre mauvaise fortune bon cœur », on pourra tirer, le cas échéant, quelque avantage de cette situation.

Les natifs d'un village ont souvent une relation affective particulière avec l'environnement qui les a vus naître et grandir. On assimile cela à de l'enracinement. Pas sur dès lors qu'il suffise de 39 éoliennes pour leur ôter le goût de leur cadre de vie au contraire des nouveaux arrivants attirés par la seule esthétique du paysage. Un paysage transformé permettrait dès lors aux premiers cités de pouvoir se positionner comme candidat acquéreur sans systématiquement devoir affronter la surenchère des néo-ruraux ou de propriétaires d'un grand nombre de gîtes ruraux.

Car il en va du tourisme comme du reste : l'excès nuit en tout. Le tourisme n'est bénéfique à un village que dans la mesure où il n'en chasse pas sa jeunesse amenée à prendre le relais des anciens dans la vie sociale du village (clubs sportifs, associations culturelles, implantations scolaires...). Sans quoi le risque est majeur de transformer nos rues en village de vacances ou cité dortoir. Ce que nul ne souhaite.

- **L'intérêt général**

Les communes tireront des avantages financiers importants de la présence des éoliennes. C'est indéniable. Pour nous écologistes, il est primordial que si les riverains subissent les éventuels désagréments liés à la présence des éoliennes, ils en tirent également les avantages financiers. Pour ce faire, la mise en place par les autorités communales d'un budget participatif d'un montant égal aux gains nous paraît incontournable. Si une majorité de citoyens fait le choix, par exemple, du retour d'un cantonnier par village chargé de l'entretien des espaces publics, nos villages n'y gagneront-ils pas en beauté ?

- **L'impact financier**

En plus des inquiétudes dont vous vous faites le relais, il nous semble opportun d'ajouter un thème supplémentaire à la réflexion.

Tant les expériences étrangères antérieures que les projets indigènes actuels mettent l'accent sur l'importance de la participation des riverains dans le montage financier. Les éoliennes ne pourront être acceptées que si elles font partie intégrante du patrimoine immobilier de ceux qui les côtoient au quotidien. Cette condition, à défaut d'être suffisante, nous paraît nécessaire.

Fort de cette conviction, nous avons organisé une rencontre entre les responsables de MESA et la coopérative ENERGIE 2030, notamment propriétaire de l'éolienne de Saint-Vith et d'une dizaine d'autres en Allemagne

A ce jour, les promesses de négociation avancées par les promoteurs n'ont pas été tenues. Certes, Energie 2030 a été mentionné dans la communication mais son administrateur -fondateur n'a jamais été véritablement consulté.

Le nom d'ENERGIE 2030 a-t-il été mentionné afin de manipuler les opinions en feignant de garantir l'accès du public au capital ? Il s'agit d'une hypothèse que nous ne pouvons plus rejeter du revers de la main et dont il s'agira de vérifier rapidement le « bien-fondé ».

- **La conclusion**

En guise de conclusion, nous ne pouvons que vous féliciter pour le travail de sensibilisation et d'information qui vous anime. Certes nous ne poursuivons pas les mêmes buts, nous nous sommes heurtés - parfois violemment - et la probabilité est grande que nos positions demeurent antagonistes. Il n'en demeure pas moins qu'à ce jour vous et nous sommes les seuls à véritablement chercher à susciter le débat auprès de nos concitoyens. Sans doute est-ce le prix à payer pour que, quelle que soit l'issue du projet MESA, la démocratie en sorte renforcée.

Il est évident que nous vous autorisons à rendre publique notre position pour peu que celle-ci soit communiquée dans son intégralité. Ceci, afin d'éviter tout raccourci malheureux qu'une phrase sortie de son contexte pourrait faire naître.

Janine Lafontaine, conseillère communale ECOLO à Profondeville
Herman Van Dyck, conseiller communal ECOLO à Profondeville
Damien Floymont, conseiller communal ECOLO à Mettet